Lycée PABLO PICASSO

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Identification de la personne publique :

Lycée Pablo Picasso – Service de l'Intendance – 120 Avenue Général Jean Gilles 66028 PERPIGNAN
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur

2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

3. Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation d'un voyage scolaire en BRUXELLES

4. Description des prestations :

Période du voyage 20 AU 24 AVRIL 2020
Durée du voyage : 5 JOURS, transport inclus, 4 nuits (dont 2 auberge de jeunesse)
Jour 1 : départ en bus, voyage de nuit du lycée Pablo Picasso de Perpignan

Jour 2 : *Petit-déjeuner en cafétéria sur la route*
Arrivée à Bruxelles
Visite de la ville à pied
Déjeuner pris sous forme de panier-repas.
Visite du centre belge de la bande dessiné
Installation à l'auberge, diner et nuit

Jour 3 : *Petit-déjeuner*. Départ avec panier repas**.**
Visite du Parlementarium
Déjeuner sous forme de panier-repas.
Visite du l'Atinium
Retour à l'auberge, diner, nuit.

Jour 4 : *Petit-déjeuner. Départ avec panier repas*
Journée au Parlement de Bruxelles
Déjeuner sous forme de panier repas.
Diner en cafétaria et nuit à bord de l'autocar

Jour5 : ***Petit déjeuner en cours de route.***
Retour en France .Arrivée le midi au lycée Pablo Picasso de Perpignan

Effectif : 45 élèves et 5 accompagnateurs
Moyen de transport : autobus
Hébergement : auberge
L'assurance annulation du voyage

Visites et activités souhaitées dans le programme :
Maison de l'histoire européenne

Le prix par élève doit inclure tous les repas à partir du jour 2 jusqu'au jour 5 au matin

Visites :

- Voir programme

Tout frais complémentaire éventuel devra figurer *expressément* sur l'offre

Tout non-respect de ces clauses ou de ces règles sera notifié par lettre recommandée avec réception et pourra entraîner une rupture du marché qui sera notifié en Conseil d'administration.

5. Critères de jugement des offres

Les critères retenus sont à part égal **:**

- la qualité du produit proposé (40%)
- le prix (40%)
- les modalités de facturation (20%)

6. **Date limite de transmission des offres** et modalités de transmission :

Les offres devront parvenir au service Intendance par voie électronique par courrier ou par fax avant la date d'échéance indiquée sur le site (le 17 novembre 2019)

7. **Contenu des offres**

L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- Ce règlement dûment **daté et signé** qui vaut acceptation des clauses y figurant.
- Le devis du voyage scolaire

Toute annotation à ce règlement devra clairement figurer en bas de page

8. **Délai de validité des offres** : 30 jours.

9. **Règlement**:

Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours sur présentation d'une facture. Le paiement avant service fait de voyages est possible dans la limite maximale de 70% du prix du voyage. Le dernier règlement s'effectuera lors de la remise de documents permettant de réaliser le séjour.

10. **Notification** :

Le marché sera notifié au titulaire dans un délai d'un mois maximum après la date d'échéance
Cet avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site aji-France.com
Il prendra effet à compter à compter de la publication sur le site et en tout état de cause **prendra fin au retour des élèves dans leur établissement**.

Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Me DELMAS Intendance du Lycée ou de Elodie CECCHINATO, professeur responsable de ce voyage.

adresse électronique : martine.dupuy1@ac-montpellier.fr
Téléphone : 04-68-50-17-43

A Perpignan, le